OFFICE TECHNIQUE

DEPARTEMENTAL

D'INSERTION ET DE

FORMATION

Formation | Conseil et Expertise | Insertion

FORMATION

CONSEIL ET EXPERTISE

INSERTION

FORMER *les personnes relais intervenant au niveau de l'accueil, l'aide, l'accompagnement des enfants ou des adultes fragilisés par l'âge, la maladie, la précarité, le handicap, la situation familiale…..*

RÉPONDRE *à vos demandes spécifiques*

SPÉCIALISER *grâce à des professionnels qualifiés (psychologue, infirmière, puéricultrice, diététicienne, éducatrice spécialisée, responsable de formation, ergothérapeute,…. qui disposent d'une expérience de terrain dans l'aide à la personne.*

OFFICE TECHNIQUE
DEPARTEMENTAL D'INSERTION
ET DE FORMATION

Siège social
33 rue de la Gare
36000 CHATEAUROUX

Téléphone : 02 54 53 23 60
Télécopie : 02 54 53 23 69

Messagerie :
otdi@wanadoo.fr
Site :
www.otdif.fr

Version 2015 MàJ en Janv. 2020

HISTORIQUE ET MISSIONS

L'Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation (O.T.D.I.F.) est une association loi 1901 qui a été créée en 1989.

L'O.T.D.I.F. a pour objet de participer à la promotion de l'individu dans ses dimensions personnelle, sociale et professionnelle.

Conseil et expertise

Réalisation de prestations, de conseil et d'expertise dans ses domaines de compétence grâce à sa connaissance des publics et des besoins du territoire

Formation

Mise en œuvre des actions de formation permanente ou initiale destinées à la valorisation et/ou à la qualification professionnelle des acteurs (bénévoles ou salariés) du secteur sanitaire et social

Insertion

Mise en œuvre d'actions d'insertion individuelle ou de groupe destinées à accroître l'autonomie des personnes dans la vie quotidienne, à développer des liens sociaux et à favoriser des conditions de retour à la vie active des personnes

L'EQUIPE

PRÉSIDENT

BIRTEGUE Roger

DIRECTION

SZYMURSKI Laëtitia

MADROLLE Catherine : *assistante de direction*
LEJARD Christine : *secrétaire de formation*
HALOUIN Nadine : *secrétaire insertion et économat*

BRESSON-CORNIL Christèle : *psychologue* spécialité enfance
BRET Maryse : *psychologue du travail, ergonome*
BRISSON-LATISSIERE Sandrine : *formatrice*
BOUVARD Emilie : *responsable pédagogique D.E.A.E.S*
CADET-BIABAUD Véronique : *psychologue* spécialité gérontologie
DAMBLANT Fanny : *conseillère en insertion professionnelle*
NATIVEL Valérie : *Responsable pédagogique assistants maternels*
PERON Mélanie : *Formatrice Français langues étrangères*

INSERTION

SAVOIRS DE BASE

Ensemble des compétences et des connaissances permettant dans différents contextes familial, social, professionnel, culturel, de communiquer avec autrui par le langage oral ou écrit, d'utiliser les outils mathématiques, de se repérer dans l'espace et dans le temps. Une appropriation ou ré-appropriation des savoirs fondamentaux dans un objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle.

- Repérer les insuffisances dans la maîtrise des savoirs de base qui entravent l'insertion, sociale et professionnelle,
- Identifier avec la personne les acquis et les marges de progrès nécessaires pour s'adapter à l'environnement socio-économique actuel,
- Réactualiser ou acquérir des savoir-faire sociaux,
- Développer ses compétences en communication nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle,

Développer l'autonomie :

- En donnant les moyens de comprendre son environnement,
- En acquérant des savoirs de base permettant la mise en œuvre de compétences de base,
- En élaborant les stratégies adéquates pour agir.
- L'accompagnement est réalisé en groupe.

SUIVI SOCIAL

Suivi social de personnes présentant des difficultés spécifiques en référence à des troubles psychiques.

INSERTION

SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Rencontres régulières avec un psychologue, qui se déplace sur tout le département (Circonscriptions d'Action Sociale ou Mairies). Cette mesure concerne les personnes souffrant d'un isolement social, affectif, présentant des problèmes d'ordre psychologique reconnus ou pressentis.

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES PERSONNELLES

Cette action est composée de 3 ateliers thématiques indépendants les uns des autres. Chaque atelier est composé de 8 journées de 6 heures réparties entre 6 et 7 semaines. Groupe de 8 à 12 participants maximum par atelier thématique. Il s'agit d'une action de groupe articulée autour de trois ateliers :

- L'accès à l'autonomie
- Connaissance et valorisation de soi
- Développer les savoir-être professionnels

PRÉPARER AU RETOUR A L'EMPLOI

Il s'agit d'une action de groupe destinée à préparer les personnes à occuper un emploi à temps partiel.
Le but de cette action est :

- de faire prendre ou reprendre conscience des contraintes liées à l'emploi.
- d'évaluer les capacités d'apprentissage et d'adaptation à de nouvelles tâches
- de s'engager dans un projet d'accès à l'emploi dans un contexte adapté, ou bien être en mesure de construire un projet d'ordre social ou personnel.

FORMATIONS DIPLÔMANTES

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (D.E.A.E.S.)

Niveau V - 504 h d'enseignements – 14 de détermination – 7 h de certification

Public : salariés et demandeurs d'emploi

Stages : 140 h pour les personnes salariées
840 h pour les personnes demandeurs d'emploi

Le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Tarif 2020 parcours complet : 6724 € pour les salarié(e)s
Tarif 2020 parcours complet : 5800 € pour les demandeurs d'emploi

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

Public : Salariés ou demandeurs d'emploi diplômés DEAMP, DEAES, DEAVS, MCAD, D.E.A.S.
140 heures de formation réparties sur 20 journées *(réparties sur 4 mois environ)*
Tarif 2020 : 1785 € / stagiaire

DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT FAMILIAL

Formation obligatoire de niveau V - 240 heures de formation *(réparties sur 18 mois)*

Public : assistants familiaux agrées par le Conseil Départemental de l'Indre

ASSISTANT MATERNEL

Formation obligatoire de niveau V - 120 heures de formation
(80 h avant l'accueil de l'enfant et 40 h après) financement par appel d'offres avec le Conseil Départemental de l'Indre

Public : assistants maternels agrées par le service de Protection Maternelle et Infantile de la D.P.D.S. (Conseil Départemental de l'Indre)

ENCADRANT TECHNIQUE D'ACTIVITÉS D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (E.T.A.I.E.)

FINANCEMENT PAR CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ CENTRE VAL DE LOIRE

Formation de niveau IV - ***61 jours de formation (427 heures)***
une journée de formation par semaine (le vendredi).

Public : salarié(e)s d'une SIAE *(atelier, chantier ou entreprise d'insertion, régie de quartier, AVA…)*

FORMATIONS DIPLÔMANTES

V.A.E. 24 H DU D.E.A.E.S.

Spécialité accompagnement de la vie à domicile
Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire
Spécialité accompagnement de la vie en structure collective

Public : Salarié(e)s, demandeurs d'emploi dans le secteur social et médico-social et qui bénéficie d'un premier accompagnement.
L'ouverture au droit à la validation est subordonnée à une durée minimale d'activité de 1 an, **soit** 1607 heures en équivalent temps plein, de façon continue ou non. Les activités réalisées doivent être en rapport direct avec le référentiel du diplôme ou titre demandés. Depuis le 1er octobre 2017 peuvent également être prises en compte dans les expériences, les périodes de formation (initiale ou continue) ou les stages en milieu professionnel.
Cet accompagnement est destiné à lui apporter une aide pour la rédaction du dossier V.A.E. (livret II).

Ce diplôme vient remplacer ceux d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP) pour lesquels il n'y a plus d'accès par la VAE à l'exception des dossiers déposés avant le 1er février 2016

Tarif 2020: 1 532.55 €/stagiaire

V.A.E. 24 H DU D.E.A.F.

Public : Salarié(e)s agréés par le Conseil Départemental.
Pour obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience, le candidat doit justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est d'au moins 1607 heures, soit une durée totale d'activité de 1 an temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

Tarif 2020: 1 532.55 €/stagiaire

FORMATIONS CONTINUES

LA PERSONNE HANDICAPÉE

- Le handicap mental, psychique, moteur, sensoriel *(ex : trisomie 21, autisme, IMC, hémiplégie, paraplégie, tétraplégie)*
- Le vieillissement de la personne handicapée.

LA PERSONNE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

- Accueil et relation avec les personnes en situation de précarité,
- Détresse sociale et troubles du comportement,
- Pauvreté et précarité…

L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

- L'enfant et la mort,
- La maltraitance,
- La famille = parentalité,
- Les conduites à risque,
- La sexualité,
- Anorexie, boulimie,
- L'enfant différent,
- Le développement de l'enfant,
- Les troubles du comportement,
- Les séparations …

L'ADULTE ET LA PERSONNE AGÉE

- L'alimentation,
- La maltraitance, gestion de l'agressivité,
- La personne en situation de handicap,
- Vieillissement physique et psychologique,
- Mobilisation et aide à la toilette,
- Des pathologies : dépression, maladie de parkinson, la sclérose en plaque, les maladies cancéreuses, la maladie d'Alzheimer, l'épilepsie, le diabète….
- Accompagner une personne en fin de vie
- Les risques psychosociaux
- Sensibilisation au métier d'aide à domicile ...

Les devis sont réalisés à la demande pour répondre à différents projets
Tous ces thèmes peuvent être abordés sur des périodes adaptées en fonction des besoins et des demandes. Formations pouvant être réalisées en inter ou en intra pour tout public, professionnels, bénévoles, aidants.

Tarif : 2020: 153 € TTC de l'heure/groupe

FORMATIONS CONTINUES

AIDE A DOMICILE

Public : Salariés du secteur de l'aide à domicile.

Thèmes proposés :

FORMATIONS INITIALES :

- Savoirs et techniques de base de l'aide à domicile – Niveau 1 (7 journées de 7 h)
- Savoirs et technique de base de l'aide à domicile – Niveau 2 (7 journées de 7 h)

FORMATIONS SPECIALISEES :

- Aider à la mobilisation et à la toilette (3 journées de 7 h)
- La bientraitance : communiquer, gérer les conflits et l'agressivité (3 journées de 7 h)
- Le vieillissement : comprendre pour agir (3 journées de 7 h)
- Le handicap physique : accompagner dans le confort et la sécurité (3 journées de 7 h)
- Les troubles psychiques : connaître appréhender, s'adapter (3 journées de 7 h)
- Les maladies cancéreuses : soutenir physiquement et psychologiquement (3 journées de 7 h)
- Les maladies neurologiques : comprendre pour intervenir (3 journées de 7 h)
- La maladie d'Alzheimer : accompagner dans les gestes du quotidien (3 journées de 7 h)
- Les personnalités addictes : mieux connaître pour mieux se positionner (3 journées de 7 h)
- …

FORMATIONS PERFECTIONNEMENT :

- La qualité de vie au travail : prendre soin de soi pour prendre soin des autres (3 journées de 7 h)
- La fin de vie : en parler, la préparer et l'accompagner (4 journées de 7 h)
- Analyser les situations problématiques : communiquer avec pertinence et efficacité, savoir mettre un mot sur son vécu (3 journées de 7 h)
- …

Tarif 2020 : 153 € TTC de l'heure/groupe

Tous ces thèmes peuvent être abordés sur 2 à 4 journées de 7 heures
Nous pouvons vous proposer des formations « clé-en-main » adaptées aux besoins de vos structures
La programmation est organisée en fonction de vos disponibilités
Ces formations peuvent être proposées en inter ou en intra

CONSEIL ET EXPERTISE

DES SOLUTIONS ADAPTÉES A VOTRE STRUCTURE

Prévenir, détecter et accompagner les souffrances des salariés et / ou bénévoles

- Améliorer la qualité de vie au travail
- Prendre en charge le traumatisme psychologique
- Prévenir le risque suicidaire
- Réaliser des groupes d'analyse de la pratique professionnelle
- Animer des groupes de parole
- Prévenir des risques psychosociaux en entreprise…

L'O.T.D.I.F. peut-être sollicité pour des interventions spécialisées

- Accompagnement d'équipe *(groupe de parole, groupe d'analyse de la pratique).*
- Soutien aux équipes pour la mise en place d'outils *(élaboration de fiches de poste, procédures de recrutement...).*
- Animation de groupes d'expression, de soirées-débats, études-actions,
- Accompagnement et assistance dans la gestion d'équipe
- Expertise dans la gestion de conflits
- Soutien au management des structures

Ces propositions ne sont pas exhaustives, elles sont adaptées aux demandes.
D'autres thématiques peuvent être proposées selon les besoins exprimés
(La durée et le temps de formation se fixent en fonction de la demande)

Tarif 2020 : 153 € TTC de l'heure/groupe

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Toute formation commencée est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les formations intra-entreprises et pour les formations inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'O.T.D.I.F. informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

2.3 Pour les formations intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre **L'O.T.D.I.F.** et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € HT par personne supplémentaire.

2.4 Tout retard de paiement dans les délais stipulés le paragraphe 2.1 entrainera des frais de recouvrement à hauteur 10 %

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de **L'O.T.D.I.F**, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de **L'O.T.D.I.F.**

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité la formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entrainer une non-admission à la formation.

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

«Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants
droit ou ayant cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations,
sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

5. Acceptation des CGV

La participation à la formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

6. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à **l'O.T.D.I.F.** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **l'O.T.D.I.F.** pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à **L'O.T.D.I.F..**

7. Communication

Le Client autorise expressément l'O.T.D.I.F. E. à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre L'O.T.D.I.F. et ses Clients relèvent de la Loi française.

En cas de difficulté quant à l'exécution de la présente convention, il sera recherché entre les deux parties une solution amiable, chaque partie demeurant maîtresse, en cas d'échec, de recourir aux procédures de droit commun.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme de formation O.T.D.I.F. qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

10. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par l'O.T.D.I.F. à son siège social au 33 rue de la Gare 36000 CHATEAUROUX.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente

Fait à …… Le ……

Signature,

PLAN DU CENTRE VILLE DE CHÂTEAUROUX

■ Nos interventions peuvent être prises en charge au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre de la signature d'une convention.

■ *Nos agréments :*

Formation obligatoire et continue des assistants familiaux : préparation au Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
Déclaration préalable DRDJSCS et Conseil Régional du Centre Val de Loire

Formation qualifiante préparatoire au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)
Déclaration complémentaire DRDJSCS et Conseil Régional du Centre Val de Loire

Formation qualifiante pour les Encadrants Techniques d'Activité d'Insertion par l'Economie
Homologation nationale Titre porté par la FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ Centre Val de Loire

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience du DEAVS – DEAES – DEAS - DEAF
Déclaration préalable DRDJSCS du Centre Val de Loire

Formation obligatoire et continue des assistants maternels
Conseil Départemental de l'Indre

Accompagnement des personnes en difficulté d'insertion
Conventions Conseil Départemental de l'Indre, Pôle Emploi, DRDJSCS, DIRECCTE

OFFICE TECHNIQUE
DEPARTEMENTAL D'INSERTION
ET DE FORMATION

Siège social
33 rue de la Gare
36000 CHATEAUROUX

Téléphone : **02 54 53 23 60**
Télécopie : **02 54 53 23 69**

Messagerie :
otdi@wanadoo.fr
Site :
www.otdif.fr

Association déclarée à la Préfecture de l'Indre N°481
N° SIREN 350837696 – Code APE 8542Z